

12 mai 2017 -18:15

Appartient à Conseil des ministres du 12 mai 2017

Réforme de la pension pour inaptitude physique dans le secteur public

Le Conseil des ministres a chargé les ministres des Affaires sociales, de la Fonction publique et des Pensions de présenter les lignes de force de la réforme de la pension pour inaptitude physique au prochain Comité de concertation.

La pension pour inaptitude physique n'existe que dans la fonction publique et, lorsqu'elle est définitive, n'offre aucune possibilité de réintégration professionnelle. Les autorités fédérales souhaitent réformer ce système dans l'intérêt des ayants droit. Le gouvernement fédéral veut entamer un dialogue avec les entités fédérées.

Il sera demandé au Comité de concertation de marquer son accord sur la mise en place d'un groupe de travail technique qui aura pour mission de mener la concertation sur la réforme envisagée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.vandeput.belgium.be>